

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **25 mars 2022** à **19h30**

N° délibération
D2022-03-03

Date de convocation
21 mars 2022

Date d'affichage
21 mars 2022

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	9	4		13

Étaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	M. MARTIN Michel	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme WAGNER Mirèse	
M. POINSIGNON Gilles	Mme PECYNA Carole	

Étaient absents excusés

Mme LUBNAU Dominique	Pouvoir à M. MULLER Jean-Marie
M. GIRARD Guy	Pouvoir à PECYNA Carole
Mme CAISSUTI Claudie	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
M. BOULANGE Philippe	Pouvoir à WAGNER Mirèse

Objet : **Taux des taxes locales 2022**

VU le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale de 199 865 € ;

CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population en limitant l'augmentation de la pression fiscale ;

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de 2 % par rapport à 2021 soit :

✓ Taxe foncière (bâti)	25,58 %	(25,08 % en 2021)
✓ Taxe foncière (non bâti)	43,05 %	(42,21 % en 2021)

La délibération est acceptée comme suit :

- ✓ 9 voix pour
- ✓ 3 voix contre
- ✓ 1 abstention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Silly-sur-Nied, le 25 mars 2022
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

